

le XXI^e siècle. Et surtout, nous entreprenons cette démarche en tant que pays mûr, qui a confiance dans ses possibilités et qui espère se renforcer et accroître sa prospérité.

La libéralisation des échanges renforcera le Canada. Nous pourrions être davantage autonomes, indépendants et souverains. Plus notre pays produira, plus nous y gagnerons. Plus nous y gagnerons, plus nous aurons le moyen de développer nos arts et notre culture, de promouvoir l'essor de l'éducation et de la recherche, de maintenir nos services sociaux et médicaux, ainsi que les programmes visant à aplanir nos disparités économiques régionales. Tous les Canadiens profiteront de l'Accord de libre-échange, car le Canada en sortira plus fort.

J'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet des adversaires de ce traité, qui ont consacré beaucoup de temps au cours des six derniers mois à parcourir le pays pour présenter leurs arguments insignifiants à la population et clamer sur tous les toits que le gouvernement avait vendu le pays aux Américains. Qu'on se dise monsieur le Président, car vous l'avez signalé à maintes reprises avec vigueur, que le fait de se répéter bruyamment des arguments ne les rend pas plus valides.

Le sénateur George Van Roggen, Emmett Hall, la Fédération canadienne du travail, et M. Hamel de la Chambre de Commerce du Canada vous ont tous dit, monsieur, que ces déclarations et ces arguments proférés contre l'Accord de libre-échange sont de pures faussetés. Ces affirmations ne reflètent rien de plus que la façon qu'a l'opposition de percevoir le jeu politique, de déformer les faits et de semer la confusion dans la population.

Parmi les faussetés qui ont été véhiculées au cours de la dernière campagne électorale, il en est une qui concerne tous les citoyens du nord de l'Ontario, c'est l'incidence qu'aura l'Accord sur les politiques de développement régional dans cette partie de l'Ontario. L'opposition soutient que nos programmes de développement régional, comme le programme de Développement des collectivités et FEDNOR, seront supprimés ou démantelés. C'est complètement absurde.

Permettez-moi de rétablir les faits. L'Accord de libre-échange ne compromettra pas les subventions gouvernementales aux entreprises dans le cadre des programmes de développement régional. Le Canada conservera son droit de stimuler la création d'emplois et l'expansion économique dans les régions les moins développées du pays. D'ailleurs, les articles 8 et 11 du Code des subventions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce disposent ainsi:

Les gouvernements se servent des subventions pour faciliter l'atteinte des principaux objectifs de leur politique sociale et économique... au nombre de ces objectifs, se trouve la suppression des inégalités industrielles, économiques et sociales dans certaines régions précises.

Accord de libre-échange

Ceux qui prétendent que l'expansion ou le développement économique régional n'y figurent pas ont tort. Comme tout le monde le sait, l'Accord de libre-échange a été négocié dans le cadre du GATT. Il reprend certaines dispositions du GATT et englobe même le Code des subventions. C'est donc dire que le gouvernement canadien conservera son droit de promouvoir la croissance et le développement économiques. Au cours des négociations sur le libre-échange, il a simplement été question d'améliorer les règles actuelles régissant le développement régional dans le cadre du GATT. Il est cependant clair que toute aide visant à favoriser le développement régional est permise, dans la mesure où elle ne fausse pas l'Accord de libre-échange.

Le fait est que le gouvernement central et les gouvernements des états aux États-Unis font un usage assez libéral des programmes de développement économique régional. Le gouvernement du Canada pourra lui aussi continuer à en faire autant. Les organismes gouvernementaux comme l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest et le FEDNOR dans le nord de l'Ontario, continueront à pouvoir offrir des programmes créatifs d'aide à l'industrie et de développement économique.

Ils seront en mesure de délimiter les secteurs où les Canadiens peuvent mieux soutenir la concurrence afin d'aider au développement de marchés d'exportation. Ce sont de bien bonnes nouvelles puisqu'elles annoncent l'essor de nos régions, de notre région du nord de l'Ontario—de biens bonnes nouvelles pour le nord de l'Ontario.

Depuis 1935, le Canada élimine progressivement les droits de douane entre nos deux pays. Le présent Accord fait disparaître les droits imposés sur 20 p. 100 de nos échanges commerciaux, ce qui représente les seuls biens et services qui ne sont pas encore exempts de droits de douane. L'Accord n'est peut-être pas parfait, mais il représente quand même un pas dans la bonne direction, puisqu'il offre aux Canadiens la chance d'accroître et d'améliorer nos relations avec notre plus important partenaire commercial.

En tant que résidant du nord de l'Ontario, l'Accord me paraît bon. Dans notre région, où sept emplois sur dix sont directement liés au commerce, l'Accord de libre-échange nous donne une plus grande sécurité d'accès au plus vaste et au plus riche de nos marchés. Mais ce qui est encore plus important, c'est qu'il garantit l'essor et la stabilité économiques de notre région. Nous n'aurons plus à transporter les matières premières à l'extérieur de notre région. Nous pourrions les transformer dans le nord de l'Ontario; nous n'aurons plus à nous préoccuper des droits de douane et des barrières commerciales qui ont pendant si longtemps limité notre croissance.